



**CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS JUNIORS DE SQUASH 2023**  
**(Les « championnats »)**  
**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION**  
**Approuvés le XX décembre 2022**

**1. L'ÉVÉNEMENT :**

Les championnats panaméricains juniors réunissent des compétiteurs juniors masculins et féminins de toutes les nations concurrentes d'Amérique du Nord, centrale et du Sud et des Caraïbes. L'événement comprend une épreuve individuelle, une épreuve par équipes, une épreuve de double de softball et une épreuve de double mixte de softball (les épreuves de double se déroulent sur un terrain de simple). Cet événement a lieu chaque année dans l'un des pays membres de la Fédération panaméricaine de squash.

L'édition 2023 des championnats panaméricains juniors se tiendra à Pilar, en Argentine, du 13 au 19 août 2023. Pilar, qui se trouve juste à l'extérieur de Buenos Aires, en Argentine, n'est pas localisée en haute altitude.

Il convient de noter que les Championnats du monde juniors par équipe et individuels de 2023 se tiendront en Australie du 18 au 29 juillet 2023. Comme cet événement précède de beaucoup les Championnats panaméricains juniors, les athlètes ont la possibilité de participer aux deux événements s'ils répondent aux critères.

Squash Canada s'engage à ce que le Canada envoie aux championnats une équipe masculine junior, une équipe féminine junior ou les deux, sous réserve d'une participation suffisante. Représentant le Canada, chaque équipe devra comprendre ce qui suit :

- a) l'équipe canadienne masculine junior comprendra jusqu'à quatre (4) athlètes masculins; et/ou
- b) l'équipe canadienne féminine junior comprendra jusqu'à quatre (4) athlètes féminines;
- c) chacune des équipes canadiennes juniors masculines et juniors féminines peut avoir jusqu'à deux (2) réserves nommées qui ne prennent pas part au voyage.

Pour la variété des événements du championnat, une nation peut inscrire :

- Un maximum de 4 athlètes dans le championnat individuel junior masculin.
- Un maximum de 4 athlètes dans le championnat individuel junior féminin.
- Un maximum de 1 équipe masculine junior dans le championnat des doubles.
- Un maximum de 1 équipe féminine junior dans le championnat des doubles.
- Un maximum de 1 équipe, chaque équipe composée d'un athlète masculin et d'une athlète féminine, dans le championnat de doubles mixtes.
- Une épreuve de l'équipe masculine junior composée de minimum 2 joueurs jusqu'à un maximum de 4.
- Une épreuve de l'équipe féminine junior composée de minimum 2 joueuses jusqu'à un maximum de 4.

- Un maximum de 4 athlètes masculins et 4 athlètes féminines par nation peuvent participer aux championnats.

## **2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :**

Pour être admissible à faire partie de l'équipe canadienne junior masculine ou féminine, chacun des critères suivants s'applique :

- a) être un membre en règle de son association provinciale ou territoriale de squash;
- b) être un citoyen canadien, être un résident permanent ou avoir résidé au Canada pendant au moins trois ans consécutifs immédiatement avant les championnats du monde juniors (les résidents au Canada en tant qu'étudiants ou travailleurs temporaires ne sont pas admissibles). Nonobstant ce qui précède, un athlète junior qui réside au Canada avec un parent résident permanent qui a ce statut depuis au moins trois (3) ans ne sera pas disqualifié;
- c) avoir moins de 19 ans au dernier jour du championnat (Remarque : tous les athlètes doivent fournir une preuve de date de naissance sur un document d'identification du gouvernement du Canada ou du gouvernement provincial du Canada.);
- d) être prêts à fournir une copie de leur passeport au bureau des Championnats avant la première réunion technique. En cas de questions, le passeport original doit être montré au directeur technique;
- e) signer une entente d'athlète de Squash Canada (sur sélection);
- f) avoir un numéro SPIN de la FIS valide;
- g) un joueur ne peut pas représenter le Canada s'il a représenté un autre pays dans les trois années précédant la Date de Début d'un championnat de squash international par équipe ou individuel reconnu (c.-à-d. Championnat du monde de la WSF, Championnats panaméricains par équipe ou individuel, match officiel entre des fédérations nationales membres de la WSF pour tous les groupes d'âge);
- h) Payer tous les frais exigés;
- i) Satisfaire aux critères d'admissibilité du pays hôte et de la fédération pour l'admission et la participation, ainsi qu'aux politiques de vaccination contre la COVID-19 de Squash Canada, le cas échéant.

## **3. CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les décisions relatives à la sélection en vertu de cette politique seront prises par le comité du parcours de l'athlète junior.

Le comité du parcours de l'athlète junior de Squash Canada choisira les athlètes et les réserves possibles à son entière discrétion, en tenant compte des points suivants :

- a) Les deux athlètes ayant obtenu les meilleurs résultats au tableau des points, et
- b) Deux choix discrétionnaires, l'éligibilité aux prochains Championnats du monde juniors (femmes juniors 2025, hommes juniors 2024) étant prioritaire.
- c) S'il reste encore des places après les critères ci-dessus, le comité du parcours junior/athlète appliquera les critères suivants pour sélectionner les joueurs, à sa discrétion :
  - Les prochains joueurs les mieux classés au tableau des championnats juniors;
  - Classements au Club Locker en date du 1er juin 2023;
  - Résultats en face à face;
  - Résultats aux Championnats canadiens juniors de 2022 et 2023;

- Expérience et performance lors de tournois internationaux juniors.

Les sélections des équipes seront annoncées au plus tard le 30 juin de l'année des championnats.

L'ordre de jeu officiel de l'équipe canadienne, l'équipe de double dans chaque équipe canadienne et les joueurs qui joueront dans les épreuves individuelles seront déterminés à la discrétion des entraîneurs nommés participant aux championnats, selon les directives de la Fédération panaméricaine de squash.

#### **4. OBLIGATIONS UNE FOIS SÉLECTIONNÉ :**

Pour demeurer admissibles, tous les athlètes sélectionnés dans l'équipe canadienne pour participer aux championnats doivent respecter chacun des éléments suivants :

- a) maintenir un statut de membre en règle de son association provinciale ou territoriale de squash;
- b) maintenir les obligations énoncées dans l'entente d'athlète de Squash Canada signée par l'athlète;
- c) participer à tous les programmes d'entraînement désignés, aux activités compétitives, aux activités d'évaluation et aux procédures de rapport sous la supervision de l'entraîneur national junior canadien et/ou du directeur du développement des athlètes;
- d) démontrer son engagement envers l'équipe canadienne en maintenant ou en améliorant son niveau de condition physique et en veillant à ce que le rendement de la compétition soit maintenu à un niveau élevé approprié à la compétition lors des championnats;
- e) fournir une autorisation médicale satisfaisante à la demande de Squash Canada ou de l'entraîneur national junior canadien ou du personnel de bureau de Squash Canada;
- f) le montant de la cotisation globale demeure la responsabilité exclusive de l'athlète. Tout engagement financier pris par Squash Canada avec l'utilisation des frais de participation est assujéti à un remboursement complet, partiel ou nul, sous réserve de la politique de Squash Canada et du stade auquel l'engagement financier a été pris;
- g) le versement d'un dépôt de mille dollars (1 000 \$) à Squash Canada au plus tard le 5 juillet de l'année des championnats, ce qui contribue aux frais de participation de l'athlète. Tout engagement financier pris par Squash Canada avec l'utilisation du dépôt de 1 000 \$ est assujéti à un remboursement complet, partiel ou nul, sous réserve de la politique de Squash Canada et du stade auquel l'engagement financier a été pris;
- h) la réception du solde des frais de participation payables à Squash Canada au plus tard le 10 juillet de l'année des championnats.

L'omission de satisfaire à l'un des critères susmentionnés peut entraîner le retrait d'un athlète de l'équipe canadienne, à la seule discrétion du comité du parcours de l'athlète junior.

#### **5. En cas de blessure**

Si une blessure ou une maladie prolongée a des conséquences sur le classement au Club Locker ou d'autres indicateurs de performance dans les six mois précédant le 30 juin 2023, le comité du parcours de l'athlète junior peut considérer une demande de retrait pour cause de « blessure ». Une telle demande doit être soumise par écrit et reçue au plus tard à minuit HNE le 7 juin 2023, au directeur exécutif de Squash Canada, par courriel à jamie.nicholls@squash.ca. La demande doit être accompagnée d'un certificat médical qui répond aux exigences suivantes :

- a) déclaration de blessure;

- b) énoncé de la période recommandée que l'athlète devrait s'abstenir ou s'est abstenu de pratiquer l'entraînement et la compétition de squash;
- c) envoyée sur du papier à en-tête avec le nom du médecin/de l'entreprise médicale, l'adresse et la date;
- d) signée par un professionnel de la santé indépendant qui autorise le document, qui n'est pas un membre de la famille, ou un ami/contact personnel de la personne à qui le certificat médical s'applique.

Le comité se réserve le droit de demander des documents supplémentaires et/ou de mener une enquête plus approfondie. Le comité a le pouvoir discrétionnaire d'accepter ou de rejeter une demande de retrait pour cause de blessure.

## **6. Clause de non-responsabilité internationale**

Ces procédures sont basées sur les règles et règlements de la Fédération internationale de squash et de la Fédération panaméricaine de squash tels qu'ils sont actuellement connus et compris. Tout changement dans les procédures de sélection causé par un changement dans les règles et les règlements de la Fédération internationale de squash ou de la Fédération panaméricaine de squash sera distribué immédiatement aux athlètes concernés. Les critères de sélection sont basés sur les dernières informations disponibles pour Squash Canada. Cependant, le processus de sélection est toujours soumis à des circonstances imprévues et, de manière réaliste, ne peut pas tenir compte de toutes les éventualités possibles.

## **7. Entraînement**

Squash Canada nommera un entraîneur national ou plus pour accompagner les athlètes aux championnats. Les athlètes ne peuvent pas inviter leur entraîneur privé ou personnel aux championnats.

## Annexe A

<b>Championnats panaméricains juniors 2023</b>		
<b>13 au 19 août 2023</b>		
<b>Pilar, Argentine</b>		
<b>Estimation des dépenses des joueurs</b>		
<b>Poste de dépenses (par joueur)</b>	<b>Estimation</b>	<b>Remarques</b>
Frais d'inscription (500 \$ US)	675,00 \$	Comprend sept nuits d'hébergement, les transferts aéroportuaires, les déjeuners et les cérémonies.
Nuit supplémentaire d'hébergement à Pilar	85,00 \$	Chambre partagée
Billet d'avion	1 300,00 \$	Varie en fonction de la ville d'origine, du délai de réservation, et si l'athlète mineur non accompagné doit se rendre dans une autre ville canadienne pour effectuer une partie du déplacement international avec un entraîneur désigné.
Entraînement (un entraîneur pour 4 joueurs)	900,00 \$	Suppose un partage entre huit joueurs
Repas	320,00 \$	Dîners et soupers estimés à 40 \$ CAD/jour
Frais d'arbitrage de la Fédération panaméricaine	85,00 \$	
Uniforme	250,00 \$	
Collations, eau, buanderie, etc.	50,00 \$	
<b>TOTAL CAD</b>	<b>3 165,00 \$</b>	



## CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS JUNIORS DE SQUASH (les « Championnats »)

### Déclaration d'intention de participation

Année des championnats panaméricains juniors :                      Lieu :  
Nom de l'athlète :  
Nom(s) du parent ou du tuteur :  
Adresse du domicile de l'athlète :  
Numéros de téléphone :  
Adresse courriel du parent :    Adresse courriel de l'athlète :  
Numéro de membre de l'entraîneur :                                      Club :  
Date de naissance :    Numéro SPIN de la FIS :  
Nationalité :  
Si non Canadien, avoir résidé au Canada pendant au moins les trois (3) années précédant immédiatement les championnats : **oui ou non** :

---

Classement actuel au Club Locker :

Classement actuel de la WSF ou de la PSA, s'il y a lieu :

Rang au Championnat canadien junior (fermé) de l'an dernier et catégorie d'âge :

Précédentes participations à des tournois internationaux et résultats notables :

Victoires en face à face à l'international contre des joueurs d'autres pays ou des Canadiens ayant un meilleur classement :

Expérience de jeu en double et en simple avec une balle molle :

---

**Je suis d'accord que, si mon enfant est sélectionné pour rejoindre l'équipe canadienne des championnats panaméricains de squash, il ou elle est admissible selon les critères d'admissibilité, et accepte de :**

- a) maintenir un statut de membre en règle de son association provinciale ou territoriale de squash;
- b) maintenir les obligations énoncées dans l'entente d'athlète de Squash Canada signée par l'athlète;
- c) participer à tous les programmes d'entraînement désignés, aux activités compétitives, aux activités d'évaluation et aux procédures de rapport sous la supervision de l'entraîneur national junior canadien;
- d) démontrer son engagement envers l'équipe canadienne en maintenant ou en améliorant son niveau de condition physique et en veillant à ce que le rendement de la compétition soit maintenu à un niveau élevé approprié à la compétition lors des championnats;
- e) fournir une autorisation médicale satisfaisante à la demande de Squash Canada ou de l'entraîneur national;
- f) le montant total des frais de participation peut être assujéti à des fluctuations qui échappent au contrôle de Squash Canada et le montant global demeure la responsabilité exclusive de l'athlète. Tout engagement financier pris par Squash Canada avec l'utilisation des frais de participation est assujéti à un remboursement complet,

partiel ou nul, sous réserve de la politique de Squash Canada et du stade auquel l'engagement financier a été pris;

- g) le versement d'un dépôt de mille dollars (1 000 \$) à Squash Canada au plus tard le 5 juillet de l'année des championnats, ce qui contribue aux frais de participation de l'athlète. Tout engagement financier pris par Squash Canada avec l'utilisation du dépôt de 1 000 \$ est assujéti à un remboursement complet, partiel ou nul, sous réserve de la politique de Squash Canada et du stade auquel l'engagement financier a été pris;
- h) la réception du solde des frais de participation payables à Squash Canada au plus tard le 10 juillet de l'année des championnats.

\_\_\_\_\_  
Nom du parent ou du tuteur (en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature du parent ou du tuteur

\_\_\_\_\_  
Témoïn